

SNGRPC - MINIMAX 2023 - Contrôle de sécurité

Nom du bateau :	N° VOILE	AIS <input type="checkbox"/>
------------------------	-----------------	------------------------------

Skipper :	N° TEL	MMSI
-----------	--------	------

Matériel d'armement et de sécurité requis par la Division 240 / 2019-2.05

Équipement individuel de flottabilité (150 N mini) par personne embarquée		Date limite :
Dispositif lumineux (1 par Gilet) (type lampe Flash ou cyalume)		
Harnais et longe par personne		
Compas magnétique		
Dispositif d'assèchement manuel		avec manche de la pompe à main s'il est amovible
Dispositif de remorquage		
Ligne de mouillage (dimensionnement approprié)		
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer de type bouée fer à cheval ou bouée couronne		
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie		Date limite :
3 feux rouges à main		Date limite :
Matériel pour faire le point		
Cartes marines officielles		
Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM)		
Description du système de balisage		
Livre des feux tenu à jour		
Journal de bord		
Radeau de survie		Date limite de révision:
Dispositif de réception des bulletins météorologiques		
Trousse de secours conforme à l'article 240-2.16		
Dispositif lumineux pour la recherche et le repérage de nuit (Torche étanche)		
VHF fixe		Résultat essai :
Feux de route fonctionnels		

Matériel d'armement et de sécurité complémentaire

VHF portative (Obligatoire)		Résultat essai :
Une balise de géolocalisation remise par l'organisation		
Dispositif pour remontée sur le bateau sans assistance		
Carburant nécessaire pour 10h de navigation au moteur		
Présence du numéro dans les voiles		

Observations :

Je soussigné Date et signature :

skipper du bateau déclare avoir procédé aux vérifications nécessaires et certifie que le bateau est en conformité avec la navigation semi-hauturière de la zone de course de la Régate.

Le contrôleur :